

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

Épreuve de droit et d'économie

Durée de l'épreuve : 4 heures Coefficient : 16

Indications de correction

La commission nationale de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, dont le respect permettra d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats au baccalauréat. Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante. Pour autant, il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec discernement en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve d'analyse et de réflexion, et qui démontrent l'acquisition des capacités visées par le programme.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensible au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur perception du sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité.

Objectifs des deux parties de l'épreuve :

Partie juridique	Partie économique
Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire : • qualifier juridiquement une situation ; • identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ; • indiquer la ou les solutions juridiques possibles ; • utiliser un vocabulaire juridique adapté ; • expliquer le sens d'une règle juridique.	Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire : • expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré ; • identifier les informations pertinentes dans la documentation fournie et les mobiliser dans l'analyse ; • interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports ; • répondre à une question relative à un thème d'actualité de manière argumentée.

DROIT 20 points

Conçu pour réguler les relations juridiques entre des personnes, le droit des contrats s'est adapté au développement de la consommation de masse et plus récemment de la consommation à distance. La dématérialisation du contrat nécessite une protection accrue du « cyberconsommateur ». Le cybervendeur voit ainsi ses obligations renforcées.

Références au programme STMG Droit :

Thèmes	Sous-thèmes	Capacités évaluées	Notions mobilisées
5. Quel est le rôle du contrat ?	5.1 La formation du contrat	qualifier juridiquement un contrat et les parties au contrat ; repérer et de qualifier les obligations contractuelles de chacune des parties ; d'identifier les sanctions applicables en cas d'inexécution d'un contrat ; de justifier la protection accrue du consommateur et du cyberconsommateur.	Le contrat. Les parties. Le consommateur, le professionnel. L'obligation d'information et de conseil. Le droit de rétractation.
	5.2 L'exécution du contrat		L'exécution, l'inexécution. L'exception d'inexécution. La mise en demeure. La résiliation, la résolution.

Corrigé indicatif :

1. Qualifiez juridiquement les parties et les faits. (4 points)

La capacité du programme évaluée par cette question, à savoir qualifier juridiquement une situation de fait, implique que le candidat mobilise un vocabulaire juridique précis. Il s'agit, ici, pour le candidat de déterminer les éléments de faits pertinents et d'utiliser les qualifications juridiques adéquates.

Identification de la relation contractuelle

Il est indispensable que le contrat de consommation et les qualités de consommateur/professionnel soient caractérisés.

Contrat de consommation : vente électronique/en ligne.

- Romain CARAIRE : cyberconsommateur, consommateur en ligne
- SARL FIESTAFUN : cybervendeur professionnel, vendeur en ligne professionnel

Qualification des faits

Romain CARAIRE achète en ligne des biens à la SARL FIESTAFUN pour son anniversaire de mariage qui aura lieu le 14 avril 2026 :

- Certains produits sont standardisés : enceinte, micros, matériel de cuisine ;
- D'autres plutôt uniques : il choisit des couleurs et demande au cybervendeur d'apposer des inscriptions dessus.

Romain CARAIRE verse un acompte mais souhaite ensuite faire jouer son droit de rétractation car il n'a plus besoin du matériel.

Toutefois la société refuse de lui rembourser cet acompte et lui demande de verser le reste de la somme due car certains biens sont personnalisés.

Grille d'évaluation

[0 ; 1]	[1,5 ; 2]	[2,5 ; 3,5]	[4]
- Compréhension des faits pertinents de la situation juridique, mais avec une démarche de qualification insuffisante	- Correcte qualification de certains éléments juridiques : contrat de vente électronique/contrat de consommation, cybervendeur professionnel, cyberconsommateur	- Identification et qualification des éléments litigieux : inexécution de l'obligation de payer	- Qualification juridique du différend : possibilité de faire valoir le droit de rétractation ou non

2. Développez l'argumentation juridique que peut avancer Romain CARAIRE pour obtenir le remboursement de son acompte. (5 points)

La capacité du programme évaluée par cette question, à savoir d'identifier les règles juridiques pertinentes pour soutenir les prétentions des parties, implique que le candidat mobilise un vocabulaire juridique adapté.

Identification des sources de droit à mobiliser

(Articles 1103 et 1125 du Code civil : validité des contrats électroniques, force obligatoire des contrats : à valoriser si présent).

- Contrat de vente électronique
- Article L221-18 du Code de la consommation : droit de rétractation
- Extrait de l'arrêt de la Cour de cassation du 17 janvier 2018 : précisions sur la définition d'un « produit nettement personnalisé »

Développement possible pour l'argumentation

Romain CARAIRE veut utiliser son droit de rétractation avant la réception des produits, il est dans le délai légal (il se rétracte avant même d'avoir reçu les produits). La plupart des biens achetés, tels que l'enceinte, ne sont pas personnalisés. Selon l'arrêt de la Cour de cassation, le choix d'une couleur (ici le rose) pour un produit ne le rend pas « particulièrement personnalisé ».

Romain CARAIRE n'a pas à verser le reste du paiement et doit obtenir un remboursement de 1000 euros / Romain CARAIRE peut se rétracter et obtenir un remboursement pour les produits plus standardisés = enceintes, micros, matériel de cuisine, mais pas pour les produits personnalisés = ballons et banderoles.

Valoriser le candidat qui pense à préciser que Romain CARAIRE devra prendre à sa charge le renvoi des produits achetés.

Grille d'évaluation

[0 ; 1]	[1,5 ; 2,5]	[3 ; 4,5]	[5]
- Le candidat envisage les règles de droit utiles, mais de manière partielle et peu contextualisée	- Les règles de droit sont comprises et exploitées, mais partiellement au regard du contexte - Citation de la jurisprudence	- L'exploitation des règles est conforme à la qualification des faits : justification du droit de rétractation - La jurisprudence est exploitée de façon pertinente - La conclusion n'est pas formalisée néanmoins	- Identification des règles de droit utiles - Application pertinente des règles à l'espèce - Compréhension des éventuels points de discussion de la situation - Phrase conclusive

3. Développez l'argumentation juridique que peut lui opposer la SARL FIESTAFUN afin d'obtenir le reste du paiement. (5 points)

Identification des sources de droit à mobiliser

- Article 1103 : force obligatoire du contrat
- Article L221-28 du Code de la consommation : limites à l'application du droit de rétractation
- Article 1217 du Code civil : sanctions de l'inexécution contractuelle – exécution forcée en nature.

Développement possible pour l'argumentation

Le contrat de vente est valablement formé et a force obligatoire → Romain CARAIRE a une obligation de payer.

Toutefois, on peut considérer que le droit de rétractation ne peut s'appliquer car les produits sont personnalisés :

- Les produits « standards » sont tous roses : comment revendre des enceintes, des micros et des ustensiles d'une couleur aussi inhabituelle ? Il est peu probable que la SARL FIESTAFUN puisse les revendre
- Une partie des produits, en plus du choix de couleur précise, comportent des inscriptions personnalisées, avec des dates et des noms. Ainsi, les ballons et banderoles sont des produits nettement personnalisés. Le droit de rétractation ne peut s'appliquer sur ces produits.

Si Romain CARAIRE refuse de les payer → inexécution contractuelle. La SARL FIESTAFUN pourra demander l'exécution forcée en nature de l'obligation de paiement de Romain CARAIRE.

Grille d'évaluation

[0 ; 1]	[1,5 ; 2,5]	[3 ; 4,5]	[5]
- Le candidat envisage les règles de droit utiles, mais de manière partielle et peu contextualisée	- Les règles de droit sont comprises et exploitées, mais partiellement au regard du contexte	- L'exploitation des règles est conforme à la qualification des faits : réfutation du droit de rétractation - Discussion de « biens nettement personnalisés »	- Identification des règles de droit utiles - Exhaustivité des arguments - La jurisprudence est exploitée de façon pertinente (interprétation a contrario)

4. Après avoir expliqué des règles relatives à la protection du consommateur et du cyberconsommateur, à l'aide des annexes 2 et 4 et de vos connaissances, vous traiterez la question suivante : (6 points)

Pourquoi le droit protège-t-il le cyberconsommateur ?

Construction de la réflexion

Le candidat doit mener une réflexion guidée par un fil conducteur.

Il n'est pas attendu du candidat qu'il développe une réponse de type thèse/antithèse mais il peut avoir une réflexion nuancée.

Expliquer le sens, les implications, ou l'évolution d'une règle juridique

Le candidat doit développer des idées en lien avec la problématique en s'appuyant notamment sur les termes clefs du sujet. Au moins deux idées sont attendues, qui peuvent exploiter des mécanismes juridiques, expliciter le sens d'une règle de droit, analyser son évolution ou les enjeux, en particulier en lien avec les évolutions du contexte économique ou social. Il sera accepté que le traitement de la question soit fait à partir d'illustrations cohérentes et pertinentes.

Utilisation pertinente du vocabulaire disciplinaire

Il est attendu du candidat qu'il utilise le vocabulaire juridique en lien avec la question comme, par exemple : le contrat, le contrat de vente électronique, obligation d'information et de conseil, les parties, le consommateur, le professionnel, cybervendeur, cyberacheteur, le droit de rétractation.

Rappel sur des règles relatives à la protection du consommateur

Au moins deux explications de règles sont attendues.

Obligation d'information → informer des caractéristiques techniques d'un produit/service.

Obligation de conseil → le professionnel doit se renseigner sur les besoins du consommateur afin de s'assurer que le bien/service correspond à ses besoins.

Droit de rétractation pour le cyberconsommateur → peut revenir sur son acceptation sous 14 jours.

Règle du double clic.

Valeur de la preuve électronique.

Clauses abusives.

Éléments de réflexion :

Le droit de la consommation peut permettre de développer le commerce en ligne en renforçant la confiance des consommateurs.

Droit de la consommation → objectif aussi de protection de la « partie faible » au contrat = le consommateur face à un professionnel qui maîtrise les informations sur ses produits/prestations = asymétrie d'information. Notion d'ordre public de protection.

Problème aggravé par la relation électronique/à distance car les deux parties n'échangent pas directement, ce qui peut rendre plus difficile la circulation des informations. Le cyberconsommateur ne peut pas apprécier la qualité des produits.

Pour ces contrats, le droit de rétractation permet au consommateur de revenir sur son acceptation de l'offre jusqu'à 14 jours après réception du produit + règle du double-clic.

L'obligation d'information et de conseil est une contrainte lourde qui pèse sur le professionnel. Il doit à la fois transmettre les informations sur le produit et rechercher les besoins du consommateur = obligation de résultat.

Si elle n'est pas remplie → possibilité d'engager la responsabilité du professionnel, et de revenir sur l'engagement dans le contrat.

Obligation qui peut faire l'objet de nouveaux litiges depuis qu'elle peut être remplie par des IA conversationnelles → danger pour le cyberconsommateur ? Qui serait responsable en cas de problème ?

Valoriser le candidat qui fera le parallèle avec la notion d'asymétrie d'information en économie.

Grille d'évaluation

[0 ; 1,5]	[2 ; 3]	[3,5 ; 5,5]	[6]
- Les notions et les règles préalables sont expliquées - Le sujet est abordé par la définition de ses termes	- La finalité des dispositifs de protection est identifiée, mais partiellement comprise. - Une argumentation est ébauchée, mais le candidat a des difficultés dans la construction des arguments	- La finalité de la règle est identifiée et comprise - Certains arguments développés y sont reliés de façon cohérente	- La finalité de la règle est identifiée et comprise - L'ensemble des arguments développés y est relié de façon cohérente

Barème :

Questions	Points
Question 1	4
Question 2	5
Question 3	5
Question 4	6

ÉCONOMIE 20 points

Thèmes	Sous-thèmes	Capacités évaluées	Notions mobilisées
Thème 1. Quels sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ?	I.1. Les agents économiques et les différents types de biens et services	Identifier les acteurs économiques et leurs fonctions Distinguer la nature des biens et services	Les différents agents économiques et leur fonction principale. Les différents types de biens et services.
Thème 2. Comment la richesse se crée-t-elle et se répartit-elle ?	II.2. La mesure de la production et ses prolongements	Identifier les différents facteurs de production (input) qui vont engendrer une production (output) Identifier la différence entre un input (investissement en recherche et développement par exemple), et un output (brevet ou nouveau produit innovant)	Les agrégats économiques : la valeur ajoutée et le produit intérieur brut (PIB) Le calcul du PIB
Thème 6. Comment l'État peut-il intervenir dans l'économie ?	6.1. L'intervention de l'État	Expliquer les différences entre les notions d'État-gendarme et d'État-providence, et d'envisager le degré de participation de l'État à l'économie via des entreprises publiques, semi-publiques ou privées	L'interventionnisme et le libéralisme. Les dépenses publiques
	6.2. Défaillances des marchés et défaillances de l'État	Énumérer et distinguer les fonctions respectives des politiques d'offre et de demande qui peuvent s'inscrire alternativement ou concomitamment dans les cycles conjoncturels ou structurels	Les défaillances des marchés Les externalités Les biens publics et les biens communs Les défaillances de l'État
Thème 7. Quelle est l'influence de l'État sur l'évolution de l'emploi et du chômage ?	7.2. L'offre et la demande de travail	Identifier et interpréter les différentes sources d'imperfections du marché du travail Définir les différentes formes de chômage	La demande de travail / L'offre d'emploi L'offre de travail / la demande d'emploi

Corrigé indicatif :

1. Rappelez les fonctions économiques de l'État. (3 points)

Il est attendu du candidat qu'il soit capable de :

- Mobiliser ses connaissances.
- Éventuellement mobilisation des informations pertinentes de l'annexe (ce n'est pas une obligation).

Les fonctions économiques de l'État sont :

- Des fonctions de régulation et de stabilisation : déterminer un cadre juridique permettant le bon fonctionnement des relations économiques, réguler l'activité pour lutter contre les déséquilibres économiques (chômage, inflation, ...).
- Des fonctions d'allocation des ressources et de redistribution = l'État prélève des impôts et verse des prestations sociales pour réduire les inégalités de revenus et de patrimoine.
- Des fonctions de production de services publics (service public d'éducation, de santé, ...).

1. Rappelez les fonctions économiques de l'État. (3 points)			
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Une information pertinente citée ou prélevée dans l'annexe 1	Des actions et interventions de l'État explicitées succinctement à partir de ses connaissances et/ou d'informations de l'annexe	La plupart des fonctions de l'État sont décrites ou illustrées.	Au moins 3 fonctions de l'État sont correctement décrites et illustrées
[0 ; 0,5]	[1 ; 1,5]	[2 ; 2,5]	3

2. Commentez les effets des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 sur l'emploi. (4 points)

Il est attendu du candidat qu'il soit capable de :

- Interpréter des données chiffrées pertinentes issues d'un tableau et d'un graphique.
- Formuler des observations pertinentes et cohérentes.

Les JOP de Paris 2024 ont mobilisé des emplois dans de nombreuses branches d'activité sur une longue période, à savoir 5 années avant l'évènement et durant l'année 2024 :

- Avant les Jeux = 27 824 emplois en équivalent temps plein (ETP) ont été mobilisés notamment dans les branches d'activité :
 - o De la construction -> 49% des emplois.
 - o Scientifiques et techniques -> 14% des emplois.
 - o Administratifs et de soutien -> 11% des emplois.

- Pendant les Jeux, sur la seule année 2024 = 29 070 emplois ont été nécessaires pour l'organisation :
 - o Dans le secteur de l'administration et de soutien, le nombre d'emplois augmente à 8 088 -> cela représente 28% des emplois totaux (+ 17 points par rapport à la période de préparation).
 - o Les arts, spectacles et activités récréatives représentent 20% des emplois (au lieu de 3% avant 2024).
 - o La demande de travail dans la branche construction diminue fortement = 3% des emplois.

On constate ainsi que le nombre et la nature des emplois ont évolué au fil du temps selon les impératifs liés à l'évènement. Il en est de même des domaines d'activité qui ont aussi varié au fil de l'avancement et de la réalisation du projet.

- Le nombre des recrutements effectués par le COJOP a augmenté régulièrement entre 2019 et 2024 = de moins de 200 emplois en ETP en 2019 à plus de 2200 en 2024
=> Les recrutements ont été anticipés
- Les recrutements portent sur des CDI majoritairement sauf en 2024 où le nombre de CDD (1300 postes) dépassent le nombre de CDI (800 postes)
=> adaptation des recrutements aux besoins -> CDI pour une période longue de préparation ; CDD pour le temps plus court lié à la tenue de l'évènement.

2. Commentez les effets des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 sur l'emploi. (4 points)

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Quelques données chiffrées significatives sont relevées dans les annexes.	Quelques données chiffrées significatives des annexes sont relevées. Et Un début de réponse cohérente ou de conclusion est présent	Les principales idées des annexes sont relevées. Et une formulation d'observation cohérentes	Les principales tendances des annexes sont décrites. La formulation d'observations au sein d'un commentaire organisé et cohérent.
[0 ; 0,5]	[1 ; 2]	[2,5 ; 3,5]	4

3. Présentez les effets à court terme et à long terme des JOP sur la croissance économique française. (5 points)

Il est attendu du candidat qu'il soit capable de :

- Exploiter les informations pertinentes issues de différents supports : texte long, infographie, tableau, graphique.
- Établir un lien entre les JOP et ses conséquences sur la croissance à court terme et long terme.

À court terme :

- Des effets positifs :
 - Investissements public et privé = hausse des dépenses de construction d'infrastructures (réseaux de transport, équipements sportifs, habitations, ...) => augmentation de la demande => + de production = effet positif sur la croissance économique.
À l'instar des JOP de Londres = contribution à la croissance à hauteur de +0,2 à +0,4 point (en justifiant à l'aide des connaissances et des annexes).
 - Besoin d'emplois dans différents secteurs = recrutements => hausse du niveau de revenu => hausse de la consommation => + de croissance (en justifiant à l'aide des connaissances et des annexes).
- Des effets négatifs :
Les JOP génèrent des nuisances = surpopulation, hausse des coûts d'hébergement, infrastructures surchargées, ... => baisse d'attractivité du site pour les touristes réguliers => moins de consommation => conséquence négative sur la croissance (en justifiant à l'aide des connaissances et des annexes).

À long terme (jusqu'à 20 ans après les Jeux) = les effets dépendent de l'utilisation des ressources après l'évènement :

- Si utilisation durable des infrastructures par les agents économiques + maintien durable de l'attractivité touristique => stimulation de la croissance économique.
- Si l'inverse => peu de conséquences positives sur la croissance.
(en justifiant à l'aide des connaissances et des annexes)

3. Présentez les effets à court terme et à long terme des JOP sur la croissance économique française. (5 points)

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Quelques effets économiques des JOP sont présentés	Quelques effets économiques des JOP sont présentés. Identification des dimensions de CT et de LT	Les effets des JOP sur la croissance sont présentés en lien avec les mécanismes économiques Les effets sont rattachés au CT et/ou au LT	Les effets des JOP sur la croissance sont présentés avec une description des mécanismes économiques La réponse est organisée dans une logique CT / LT
[0 ; 1]	[1,5 ; 2,5]	[3 ; 4,5]	5

4. Rédigez une argumentation pour répondre à la question suivante : (8 points)

Les dépenses publiques d'investissement permettent-elles de relancer l'activité économique ?

Cette question vise à développer une argumentation économique structurée en mobilisant des connaissances.

Les questions précédentes ont permis de construire des éléments de réponse à cette question. Le corpus documentaire avec des parties non encore utilisées pour les questions précédentes, apporte également des éléments de réponse au candidat. Le candidat doit également mobiliser ses connaissances personnelles pour développer son argumentaire.

Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. Il n'est pas obligatoirement attendu de structure apparente (plan, phrase introductive ou conclusive). La position doit être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit être comprise à la lecture des arguments.

Critères d'évaluation :

Présentation d'un point de vue argumenté

Le candidat choisit et présente un point de vue ordonné.

Construction des arguments

Les arguments doivent être cohérents avec le point de vue choisi.

La simple expression d'une idée n'est pas un argument, un argument doit être construit :

- *Affirmation d'une idée économique ;*
- *Justification par les mécanismes économiques ;*
- *Illustration par un exemple (si possible).*

Un contre-argument sera admissible tant qu'il y a un point de vue présenté.

Utilisation pertinente des concepts économiques

Le candidat mobilise des notions économiques.

Les dépenses publiques d'investissement permettent-elles de relancer l'activité économique ?

Proposition de corrigé

Le candidat peut choisir l'un des points de vue argumenté suivants.

Définitions des termes du sujet :

Dépenses publiques = dépenses effectuées par l'État.

La relance de l'activité économique désigne l'amélioration d'indicateurs économiques : hausse de la croissance, baisse du chômage, ...

Point de vue n°1 : les dépenses publiques d'investissement permettent de relancer l'activité économique.

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Dépenses publiques d'investissement = hausse de la demande sur le marché des biens et services => + de production pour les entreprises => hausse de la croissance économique. (en justifiant à l'aide des connaissances et des annexes).
- La richesse supplémentaire créée par les entreprises => augmentation de leurs investissements + renforcer leur compétitivité => offre plus attractive sur le marché (en justifiant à l'aide des connaissances).
- La hausse des investissements soutient la création d'emplois dans différents secteurs + proposition d'heures supplémentaires => plus de revenus primaires pour les ménages => + de pouvoir d'achat => stimulation de la croissance économique + baisse du chômage (en justifiant à l'aide des connaissances et/ou des annexes).
- Les infrastructures financées par les dépenses publiques d'investissement génèrent des effets positifs sur le long terme :
 - o Attractivité du territoire = attractivité touristique + attrait des investisseurs privés pour s'implanter sur le territoire => hausse de la croissance + maintien de l'emploi.
 - o Aménagements du territoire = favorise la mobilité de la population + l'accès aux activités sportives + nombre d'habitations en hausse (exemple : construction des villages pour les sportifs).(en justifiant à l'aide des connaissances et/ou des annexes).

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

Point de vue n°2 : les dépenses publiques d'investissement ne permettent pas de relancer l'activité économique.

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Pour financer les dépenses publiques d'investissement, l'État doit :
 - o Augmenter ses recettes fiscales et/ou s'endetter => risque de supporter une charge de la dette plus lourde + réduire les revenus des agents économiques ciblés par la hausse de la fiscalité.
 - o Réduire d'autres dépenses publiques => incidence sur les fonctions assurées par l'État => production de services publics, redistribution et allocation de ressources (en justifiant à l'aide des connaissances et/ou des annexes).
- La relance de l'activité économique est possible avec plus de dépenses publiques d'investissement => mais difficile d'être assuré des effets positifs sur le long terme => fortement liée à l'utilisation des ressources et infrastructures

par les agents économiques après les JOP (en justifiant à l'aide des connaissances et/ou des annexes).

- Les dépenses publiques d'investissement peuvent générer des externalités négatives à court et long terme => pollution, nuisances sonores, saturation des réseaux de transport => conséquences négatives sur la croissance économique, ou la rendant peu soutenable (en justifiant à l'aide des connaissances et/ou des annexes).
- Si ces dépenses sont ciblées sur certains secteurs (construction, activités administratives et de soutien pour la préparation et l'organisation des JOP) et certaines zones géographiques seulement (Paris, Île-de-France) => source d'inégalités quant aux opportunités économiques notamment en termes d'emplois entre les territoires (en justifiant à l'aide des connaissances et/ou des annexes).

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

4. Les dépenses publiques d'investissement permettent-elles de relancer l'activité économique ? (8 points)			
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Exposer des arguments peu cohérents.	Exposer des arguments maladroitement construits (idée ou concept économique et/ou explication et/ou illustration)	Présenter une argumentation logique et cohérente MAIS incomplète (moins de 3 arguments) OU arguments maladroitement construits (idée ou concept économique et/ou explication et/ou illustration)	Présenter une argumentation logique et cohérente. Le point de vue est présent à l'aide de 3 arguments construits (idée ou concept économique + explication + illustration)
Les concepts sont peu maîtrisés.	Les concepts sont présents mais pas toujours pertinents.	Les concepts sont globalement maîtrisés et pertinents.	Les concepts sont maîtrisés et pertinents.
Réponse avec une syntaxe défailante ou fragile			
[0 ; 1,5]	[2; 4,5]	[5; 7,5]	8

Barème :

Questions	Points
Question 1	3
Question 2	4
Question 3	5
Question 4	8

1. Rappelez les fonctions économiques de l'État. (3 points)

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Une information pertinente citée ou prélevée dans l'annexe 1	Des actions et interventions de l'État explicitées succinctement à partir de ses connaissances et/ou d'informations de l'annexe	La plupart des fonctions de l'État sont décrites ou illustrées.	Au moins 3 fonctions de l'État sont correctement décrites et illustrées
[0 ; 0,5]	[1 ; 1,5]	[2 ; 2,5]	3

2. Commentez les effets des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 sur l'emploi. (4 points)

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Quelques données chiffrées significatives sont relevées dans les annexes.	Quelques données chiffrées significatives des annexes sont relevées. Et Un début de réponse cohérente ou de conclusion est présent	Les principales idées des annexes 3 et 4 sont relevées. Et une formulation d'observation cohérentes	Les principales tendances des annexes sont décrites. La formulation d'observations au sein d'un commentaire organisé et cohérent.
[0 ; 0,5]	[1 ; 2]	[2,5 ; 3,5]	4

3. Présentez les effets à court terme et à long terme des JOP sur la croissance économique française. (5 points)

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Quelques effets économiques des JOP sont présentés	Quelques effets économiques des JOP sont présentés. Identification des dimensions de CT et de LT	Les effets des JOP sur la croissance sont présentés avec une description des mécanismes économiques Les effets sont rattachés au CT et/ou au LT	Les effets des JOP sur la croissance sont présentés avec une description des mécanismes économiques La réponse est organisée dans une logique CT / LT
[0 ; 1]	[1,5 ; 2,5]	[3 ; 4,5]	5

4. Les dépenses publiques d'investissement permettent-elles de relancer l'activité économique ? (8 points)

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Exposer des arguments peu cohérents.	Exposer des arguments maladroitement construits (idée ou concept économique et/ou explication et/ou illustration)	Présenter une argumentation logique et cohérente MAIS incomplète (moins de 3 arguments) OU arguments maladroitement construits (idée ou concept économique et/ou explication et/ou illustration)	Présenter une argumentation logique et cohérente. Le point de vue est présent à l'aide de 3 arguments construits (idée ou concept économique + explication + illustration)
Les concepts sont peu maîtrisés.	Les concepts sont présents mais pas toujours pertinents.	Les concepts sont globalement maîtrisés et pertinents.	Les concepts sont maîtrisés et pertinents.
Réponse avec une syntaxe défailante ou fragile			
[0 ; 1,5]	[2; 4,5]	[5; 7,5]	8